



MAIRIE

SAINT MARTIN DES NOYERS - Vendée

28, Rue de l'Eglise

☎ 02 51 07 82 60 - Fax 02 51 07 85 99

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2019

Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du 8 avril 2019 et :

- ▶▶ a approuvé les termes de la convention relative à un aménagement de voirie sur le domaine public départemental, hors agglomération, fixant les conditions d'entretien ultérieur, pour l'aménagement du sentier pédestre le long de la RD 52, lieu-dit « la Garmitière – la Brenauderie » et a autorisé Monsieur le Maire à la signer ;
- ▶▶ a décidé de prendre une motion en faveur du maintien de la Trésorerie de Chantonay et en faveur plus généralement du maintien du service public de l'Etat en Vendée et de saisir les autorités concernées ;
- ▶▶ a décidé de verser une participation de 135 € à la ville de Chantonay correspondant aux frais engendrés par le Centre médico-scolaire de Chantonay dont les élèves issus des établissements publics et privés de la commune de Saint Martin-des-Noyers sont rattachés ;
- ▶▶ a approuvé les avenants n° 1 pour la réalisation des travaux supplémentaires au restaurant scolaire, ci-dessous mentionnés et autorisé Monsieur le Maire à les signer et procéder à leur notification.
 - lot n°1 : des travaux supplémentaires sont nécessaires afin de combler des fondations plus importantes que prévues ;
 - lot n°5 : un sol carrelé va être posé en lieu et place d'un revêtement de sol prévu à l'origine, au niveau de la salle à manger ;
 - lot n°6 : suppression des revêtements de sols collés.

MARCHE	MONTANT INITIAL HT	MONTANT DE L'AVENANT HT	% D'AUGMENTATION	NOUVEAU MONTANT HT
Lot n° 1 : MC BAT Terrassement démolition gros œuvre	72 562,78 €	6 303,01 €	7,99%	78 865,79 €
Lot n° 5 : CCV revêtements carrelage - faïence	9 981,06 €	3 766,37 €	27,40%	13 747,43 €
Lot n° 6 : EVPR - Revêtements de sols collés/peinture	7 805,05 €	- 2 309,85 €		5 495,20 €

- ▶▶ a décidé de percevoir pour l'année 2019, un montant de redevance d'occupation du domaine public afférente aux ouvrages de transport de gaz naturel, fixé à 131 € ;

- ▶▶ a décidé de lancer l'enquête publique préalable au déclassement du bien sis rue des Primevères du domaine public communal, considérant qu'il est nécessaire d'empiéter sur une partie du trottoir d'une superficie d'environ 320 m², pour proposer 3 parcelles à la construction et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Synthèse affichée en exécution de l'article L 2131-3 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Saint-Martin-des-Noyers, le 27 mai 2019
Le Maire,
Signé Daniel MENANTEAU